



COUPE DE FRANCE DE ROBOTIQUE 2023

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les présentes conditions de participation définissent les conditions dans lesquelles les équipes inscrites peuvent participer à la Coupe de France de Robotique 2023 organisée par l'Association Planète Sciences dont le siège social est, Palais de la découverte, avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris et les bureaux au 16 place Jacques Brel, 91130 Ris-Orangis et Oryon, société d'économie mixte dont le siège est situé au 92 boulevard Gaston Defferre, CS30 737, 85018 La Roche-sur-Yon.

La participation au concours *Coupe de France de Robotique 2023* est soumise aux présentes conditions de participation que les participants acceptent expressément lors de leur inscription.

Les conditions de participation constituent ainsi un contrat entre les participants et les organisateurs.

ARTICLE 1. OBJET

Le présent document a pour objet de définir les conditions de participation à la Coupe de France de Robotique 2023.

ARTICLE 1.1. LEXIQUE

Concours : période courant du 10 septembre 2022 au 1er juin 2023. Le concours inclut toute la phase d'inscription, le temps de réalisation des robots et l'événement *Coupe de France de Robotique 2023* à proprement parlé.

Coupe de France de Robotique 2023 : événement de clôture du concours. L'évènement se déroulera du 17 au 20 mai 2023 et se décompose en deux temps : une phase qualificative et une phase finale permettant la sélection des 3 équipes qui participeront à la finale Eurobot^{OPEN} 2023.

Structure : établissement (club, association, école, etc.) accueillant une ou plusieurs équipes.

Equipe : regroupement au minimum de deux personnes participant au concours.

Participant : membre d'une équipe.

Les organisateurs : Planète Sciences et Oryon.

Réalisations : Machines construites par une équipe. Elles peuvent comprendre un robot principal, un robot secondaire, une ou plusieurs balises fixes, des balises embarquées et d'autres éléments annexes décrits dans le règlement.

ARTICLE 2. COUPE DE FRANCE DE ROBOTIQUE

La Coupe de France de Robotique est un concours de robotique fondé par l'Association Planète Sciences en 1994. Depuis 2016, la clôture de la saison est accueillie à la Roche-sur-Yon en partenariat avec Oryon. La Coupe de France de Robotique est un défi ludique, scientifique et technique de robotique amateur à



COUPE DE FRANCE DE ROBOTIQUE 2023

CONDITIONS DE PARTICIPATION

destination de jeunes passionné.e.s par la robotique. Cet évènement permet à ces jeunes de pouvoir échanger, entre eux, connaissances et savoir-faire autour d'un règlement thématique.

Pour l'année 2023, les participants doivent concevoir et fabriquer leurs réalisations conformément au règlement *Age Of Bots* (disponible sur www.coupederobotique.fr) et à l'esprit du concours.

ARTICLE 3. DUREE – ACCESSIBILITE

Le concours aura lieu du 10 septembre 2022 au 1 juin 2023 selon les conditions listées dans l'article 5.

Toutes les informations concernant le concours sont accessibles sur le site Internet www.coupederobotique.fr, dans la rubrique « Edition 2023 ».

La clôture de la saison, avec l'évènement *Coupe de France de Robotique 2023*, aura lieu du 25 au 28 mai 2023 au Parc Expo Les Oudairies situé rue Giotto, 85000 La Roche-sur-Yon selon le planning précisé ci-dessous :

- Ouverture de l'évènement : Mercredi 17 mai 2023
- Ouverture des homologations : Mercredi 17 mai 2023
- Lancement des phases qualificatives : Jeudi 26 mai 2023
- Lancement des phases finales : Samedi 20 mai 2023
- Annonce du vainqueur de la Coupe de France de Robotique 2023 et des 3 équipes sélectionnées pour la finale Eurobot^{OPEN} 2023 : Samedi 20 mai 2023

Les organisateurs se réservent le droit de reporter ou d'annuler la *Coupe de France de Robotique 2023* si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, leur responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

ARTICLE 4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute structure, domiciliée en France, présentant une équipe composée d'au moins deux personnes physiques, et disposant à la date du début du concours ainsi que pendant toute sa durée, d'un compte sur le site Internet www.planete-sciences.org/robot/poolzor, d'une adresse électronique à laquelle l'équipe pourra, le cas échéant, être contactée pour les besoins de la gestion du concours.

Les organisateurs se réservent le droit de procéder à toutes vérifications qu'ils jugeront utiles en ce qui concerne l'identité, l'âge et l'adresse de chaque participant. Toute indication apportée par une équipe dans le cadre de sa participation au concours qui serait incomplète, erronée, falsifiée ou ne permettrait pas d'identifier ou localiser le participant entraînera l'annulation de sa participation à la *Coupe de France de Robotique 2023*.

Toute fraude, tentative de fraude, non-respect volontaire des présentes conditions de participation ou toute intention malveillante de perturber le déroulement du concours pourra donner lieu à l'annulation de la participation de l'équipe, les organisateurs se réservent le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. De même, s'il est avéré que le déroulement de la *Coupe de France de Robotique 2023* est perturbé par des tiers, mais qu'un participant est complice de ces agissements, la participation de son équipe sera également considérée comme nulle et des poursuites pourront être engagées par les organisateurs à son encontre.

Le non-respect des conditions de participation entraînera la nullité de la participation. Ainsi, seules sont retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations des conditions de participation.



COUPE DE FRANCE DE ROBOTIQUE 2023

CONDITIONS DE PARTICIPATION

ARTICLE 5. MODALITES DE PARTICIPATION

La participation au concours se fait uniquement par inscription sur Internet selon les modalités décrites ci-après.

ARTICLE 5.1. LES MODALITES DE PARTICIPATION AU CONCOURS

ETAPE 1 : S'informer

Les participants sont invités à se rendre sur la rubrique « Edition 2023 » du site Internet www.coupederobotique.fr pour notamment prendre connaissance des informations suivantes :

- Le nom et le descriptif de la thématique de l'année,
- Les dates du concours ainsi que les dates de la *Coupe de France de Robotique 2023*,
- Le règlement de l'année,
- Les plans de fabrication de la table de jeu,
- Les conditions de participation.

ETAPE 2 : Se préinscrire

Se connecter à la page www.planete-sciences.org/robot/poolzor entre le 10 septembre 2022 et le dimanche 31 décembre 2022 pour créer un compte et ainsi se préinscrire en ligne.

A noter : ce compte servira d'interface avec les organisateurs tout au long de l'année. Pour la création du compte les équipes participantes ont besoin d'une adresse de messagerie Internet valide tout au long de l'année ainsi que des renseignements concernant l'équipe (adresse, nom et coordonnées du responsable, etc.). **Toutes les informations liées à l'organisation vous seront communiquées sur l'adresse de messagerie électronique indiquée.**

En cas de changement d'adresse mail, il est nécessaire d'en avvertir les organisateurs en envoyant la nouvelle adresse mail à coupe@planete-sciences.org.

La participation au concours est soumise à des frais de participation s'élevant à 150€ par équipe participante et à des frais d'adhésion à l'association Planète Sciences s'élevant à 50€ par structure participante.

L'association Planète Sciences développe des activités et des projets scientifiques et techniques pour ses adhérents. La Coupe de France de Robotique faisant partie de ces projets, seuls les adhérents de l'association peuvent y participer. Il est donc impératif d'être adhérent du réseau Planète Sciences pour pouvoir être inscrit à la Coupe de France de Robotique. Les équipes peuvent adhérer à n'importe laquelle des délégations ou antennes du réseau Planète Sciences. L'adhésion couvre les structures lors des événements organisés par Planète Sciences (dommages aux biens : franchise de 160€ à concurrence de 550€, responsabilité civile, dommages corporels). En outre, l'adhésion vous permet d'accéder aux formations proposées par le réseau à des tarifs préférentiels, à la documentation et aux moyens techniques disponibles au sein de Planète Sciences et de participer à l'assemblée générale. L'adhésion est non remboursable. Enfin, adhérer à l'association, c'est soutenir et encourager Planète Sciences dans ses actions de promotion de la culture scientifique.

ETAPE 3 : Valider son inscription



COUPE DE FRANCE DE ROBOTIQUE 2023

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour valider son inscription, chaque équipe est invitée à se connecter à son compte Poolzor, remplir en ligne le formulaire d'inscription, accepter les présentes conditions de participation et télécharger le bulletin d'adhésion à l'Association :

- Accepter les conditions de participation : avant le 31 décembre 2022
- Remplir les informations de l'équipe et les contacts : avant le 31 décembre 2022
- Régler les frais de participation à la *Coupe de France de Robotique 2023* et les frais d'adhésion à Planète Sciences : avant le 17 avril 2023
- Lister les participants de l'équipe : avant le 17 avril 2023
- Remplir les informations pratiques pour l'événement de clôture : avant le 17 avril 2023
- Envoyer le poster présentant l'équipe et les réalisations : avant le 17 avril 2023

A noter : L'inscription de l'équipe ne sera validée qu'une fois les documents suivants reçus avant le 17 avril 2023 :

- Bulletin d'adhésion rempli en ligne ou imprimé, complété, signé et envoyé par courrier,
- Le règlement de vos frais de participation et vos frais d'adhésion soit par paiement en ligne soit par chèque à l'ordre Planète Sciences.

Lorsque toutes les étapes mentionnées sur le compte Poolzor de l'équipe ont été validées par l'organisation, l'inscription de l'équipe est alors entérinée.

A noter : la validation de l'inscription se fera en fonction de l'ordre d'inscription et de validation du dossier de projet. Pour les structures présentant plusieurs équipes, les organisateurs ne garantissent pas la disponibilité d'un stand pour chaque équipe.

Le non-respect des dates ci-dessus sera considéré comme un abandon de l'équipe.

Une équipe ayant abandonné, par demande explicite ou par non-respect d'une échéance, ne pourra reprendre son inscription qu'après l'accord de Planète Sciences.

ARTICLE 5.2. REGLES APPLICABLES DANS LE CADRE DU CONCOURS

Chaque équipe participante est seule responsable des réalisations qu'elle fabrique au titre de sa participation au concours. Cependant, Planète Sciences pourra assurer un suivi auprès des équipes qui en font expressément la demande par courriel à coupe@planete-sciences.org. Le suivi sera assuré par un bénévole de l'association ou un membre d'équipe âgé de plus de 30 ans révolus et pourra prendre la forme d'entretiens téléphoniques ou de visites. En aucun cas le suiveur ne participera à la réalisation ou à la conception du robot, il intervient uniquement en tant que soutien.

Des formations techniques à destination des participants sont organisées tout au long de l'année, plus d'informations sur www.planete-sciences.org/national/formations-formations.html

En participant au concours, l'équipe participante garantit que ses réalisations participantes aux concours ne sont pas contraires aux règles édictées dans le règlement en vigueur, aux stipulations des présentes conditions de participation, ou à la réglementation en vigueur. En cas de non-respect du règlement, l'équipe ne pourra pas être homologuée pour les phases qualificatives de la *Coupe de France de Robotique 2023*.

Le concours se termine avec la *Coupe de France de Robotique 2023*, événement ouvert au public. Par conséquent, il est demandé aux équipes de :

- Respecter les règles de bienséances et de sécurité (électrique, niveau sonore, savoir-vivre, etc.) vis-à-vis des personnes présentes et du matériel apporté,

COUPE DE FRANCE DE ROBOTIQUE 2023

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Présenter des réalisations :
 - o non contraires aux bonnes mœurs, à l'ordre public et aux droits d'autrui,
 - o ne portant pas atteinte au droit de la vie privée et au respect de la dignité des personnes,
 - o ne présentent notamment pas un caractère violent ou incitant à la violence et/ou à la haine, diffamatoire, préjudiciable, obscène, pornographique, etc.,
 - o ne contiennent pas de message politique,
 - o ne faisant pas de la propagande ou du prosélytisme.

La conformité des robots aux présentes conditions de participation et au règlement sera évaluée lors des homologations.

La *Coupe de France de Robotique 2023* n'est accessible qu'aux équipes ayant au maximum deux participants de plus de 30 ans révolus afin de respecter les statuts de Planète Sciences. Pour ne pas pénaliser les équipes, les organisateurs proposent plusieurs solutions pour que des participants de plus de 30 ans révolus puissent participer aux phases qualificatives. Ils auront à choisir une ou plusieurs solutions parmi les suivantes :

- Le parrainage actif d'une équipe de jeunes participant soit aux Trophées de Robotique soit à la Coupe de France de Robotique,
- La participation bénévole à au moins une des rencontres mises en place par Planète Sciences (finales régionales des Trophées de Robotique, finale nationale des Trophées de Robotique, Coupe de France de Robotique, Coupe Off),
- L'intégration et la formation d'au moins deux jeunes au sein de l'équipe qui participeront pleinement à l'aventure.

Les organisateurs laissent libres les participants de plus de 30 ans révolus de leur présenter tout moyen qu'ils jugeront utile pour faire valoir leur implication dans le projet pédagogique de Planète Sciences et ainsi obtenir leur accréditation à la *Coupe de France de Robotique 2023*.

A noter : le projet pédagogique de Planète Sciences est téléchargeable sur le site Internet www.planete-sciences.org/national/quisommesnous-projeteducatif.html.

Les organisateurs laissent la possibilité aux structures d'inscrire plusieurs équipes pour permettre à un maximum de jeunes de pouvoir participer au concours. Cette pluralité d'équipes au sein d'une même structure est soumise aux conditions suivantes :

- Un participant ne peut appartenir qu'à une seule équipe,
- Les projets et réalisations doivent être différents (validation par les organisateurs lors de l'homologation).

Les équipes participantes pourront solliciter le comité d'arbitrage composé de bénévoles de Planète Sciences pour les aider dans leur projet et leur apporter tous les renseignements souhaités sur la rencontre. Pour cela, les équipes sont invitées à faire part de leur question :

- Soit en postant un message sur la FAQ dédiée : www.eurobot.org/faq
- Soit par l'envoi d'un courriel à referee@planete-sciences.org

Les organisateurs encouragent vivement les équipes à préférer la première solution pour que les questions posées soient traitées plus rapidement et puissent être bénéfiques pour l'ensemble des équipes.



COUPE DE FRANCE DE ROBOTIQUE 2023

CONDITIONS DE PARTICIPATION

ARTICLE 6. SELECTION DES PARTICIPANTS

ARTICLE 6.1. SELECTION AUX PHASES QUALIFICATIVES

La conformité des robots au règlement fera l'objet d'une homologation lors de l'événement *Coupe de France de Robotique 2023*. Seules les équipes ayant réussi à s'homologuer pourront participer aux phases qualificatives.

ARTICLE 6.2. SELECTION AUX PHASES FINALES

A l'issue des phases qualificatives, un classement est établi en fonction des points accumulés lors des phases qualificatives. Les 16 premières équipes du classement sont sélectionnées pour participer aux phases finales sous réserve qu'elles répondent aux critères énoncés ci-dessus à propos de l'âge des participants.

Seuls les membres d'équipe de moins de 30 ans révolus pourront accéder à la scène. Les organisateurs se réservent le droit de vérifier auprès des participants leur âge par quelque moyen que ce soit.

A noter : Les modalités de sélections sont détaillées dans le règlement accessible dans la rubrique « Edition 2023 » du site www.coupederobotique.fr.

ARTICLE 6.3. SELECTION A LA FINALE EUROBOT^{OPEN}

Les phases finales sont à élimination directe. En cas de double forfait, de double défaite ou d'égalité les matchs sont aussitôt rejoués. Si le deuxième match est encore un cas de double forfait, de double défaite ou d'égalité, le vainqueur sera déterminé en fonction des points acquis à l'issue des phases qualificatives.

Les deux premières équipes à l'issue des phases finales sont automatiquement sélectionnées pour la finale Eurobot^{OPEN} ainsi qu'une équipe ayant reçu un prix spécial qualifiant. En cas d'indisponibilité d'une équipe pour participer à la finale Eurobot^{OPEN}, l'équipe suivante du classement à l'issue des phases finales sera qualifiée.

ARTICLE 7. COMMUNICATION, PRESSE, DIFFUSION DE L'INFORMATION

Les participants autorisent les organisateurs à médiatiser le concours ainsi que l'évènement de clôture (*la Coupe de France de Robotique 2023*) et les résultats sans contrepartie d'aucune sorte et à cet égard :

- A citer le nom de l'équipe, le nom de la structure, les noms et prénoms des participants,
- A reproduire leurs images.

A ce titre, chaque participant autorise les organisateurs à reproduire ou faire reproduire et à communiquer ou faire communiquer au public son nom et son image, fournis lors de l'inscription, ensemble ou séparément par quelque moyen ou procédé que ce soit, sur tout support quel qu'il soit, notamment électronique, numérique et/ou audiovisuel, dans le monde entier pour une durée de 5 ans à compter de la fin de la *Coupe de France de Robotique 2023* (20 mai 2023) dans le cadre de communication interne et/ou externe, sur supports imprimés ou numériques, sur les réseaux sociaux et, de manière générale, sur tout autre support de communication sur lequel le concours et ses résultats seraient relayés.

Au regard de ce qui précède, chaque participant autorise Planète Sciences et Oryon à utiliser son image et/ou de son nom ou tout autre élément le/la concernant. Les participants ne souhaitant pas que leur image et/ou



COUPE DE FRANCE DE ROBOTIQUE 2023

CONDITIONS DE PARTICIPATION

nom soient diffusés sont invités à en informer Planète Sciences par email (à coupe@planete-sciences.org) en mentionnant le nom de leur équipe, leur nom et prénom.

ARTICLE 8. DROIT D'UTILISATION DES REALISATIONS

Les réalisations fabriquées par les équipes dans le cadre du concours sont protégées par des droits de propriété intellectuelle. Ainsi, les participants sont et restent propriétaires des droits de propriété intellectuelle relatifs à leurs réalisations.

Chaque équipe reconnaît que la participation à ce concours implique que ses réalisations puissent être exploitées et faire l'objet de communication et publications dans le cadre du concours.

Par conséquent, en participant au concours, chaque équipe autorise les organisateurs à utiliser l'image de ses réalisations à titre gratuit et non exclusif pendant la durée légale de protections des droits d'auteur à compter de la date d'inscription de l'équipe, dans le cadre du concours et aux fins de mise en avant du concours dans le cadre de toute communication institutionnelle interne et/ou externe par tous procédés et/ou par tous moyens techniques que ce soit, sur tous supports quel qu'ils soient. Cependant, les organisateurs s'interdisent expressément de procéder à une exploitation, des images des réalisations, susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de l'équipe et de les diffuser dans tous supports à caractère pornographique, raciste ou toute autre exploitation préjudiciable.

ARTICLE 9. CONSULTATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les conditions de participation peuvent être consultées sur le site www.coupederobotique.fr pendant toute la durée du concours.

Une copie des conditions de participation sera également adressée gratuitement par courrier postal à toute personne en faisant la demande écrite sur papier libre comportant ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale) jusqu'au 20 mai 2023 à l'adresse suivante :

Association Planète Sciences
16 plaque Jacques Brel
91130 RIS-ORANGIS

En cas de report éventuel de l'évènement de clôture, la date limite d'envoi des demandes d'obtention des conditions de participation sera reportée d'autant.

ARTICLE 10. MODIFICATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les organisateurs se réservent le droit, à tout moment et sans préavis ni obligation de justifier leur décision, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler la *Coupe de France de Robotique 2023* ainsi que de modifier tout ou partie des conditions de participation sans que leur responsabilité ne puisse être engagée ni aucune indemnité ne puisse leur être réclamée de ce fait. En cas de modification, les organisateurs feront leurs meilleurs efforts pour en informer les équipes dans les meilleurs délais par sa mise en avant sur la page « Edition 2023 » du site www.coupederobotique.fr, étant entendu que les nouvelles conditions de participation entreront en vigueur dès leur mise en ligne.



COUPE DE FRANCE DE ROBOTIQUE 2023

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute équipe sera alors réputée avoir acceptée cette modification du simple fait de sa participation au concours à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification. Toute équipe refusant la ou les modifications intervenu.e.s devra cesser de participer au concours.

Les organisateurs recommandent donc aux équipes de consulter régulièrement les conditions de participation mises en ligne pour être informées d'éventuelles modifications effectuées.

ARTICLE 11. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Dans le cas où la *Coupe de France de Robotique 2023* serait annulée par les organisateurs, hors cas de force majeure, les équipes pourront demander à se faire rembourser les frais de participation.

Dans le cas où une équipe souhaiterait annuler sa participation au concours, les frais de participation pourront être remboursés uniquement si la demande d'abandon de l'équipe est réalisée avant la date limite de paiement, le 17 avril 2023. Cette demande devra être envoyée par email à coupe@planete-sciences.org.

Dans aucun cas, les frais d'adhésion à l'association ne pourront être remboursés la structure restant adhérente malgré l'annulation de sa participation au concours.

ARTICLE 12. LIMITATION DE LA RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

La responsabilité des organisateurs est strictement limitée à l'organisation du concours et de la *Coupe de France de Robotique 2023*.

Si une ou plusieurs stipulation.s des conditions de participation étaient déclarées nulle.s et/ou non applicable.s, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. A cet égard, la participation au concours et à la *Coupe de France de Robotique 2023* implique la connaissance et l'acceptation, par toutes les équipes, des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponses pour consulter, interroger ou transférer des informations.

En conséquence, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsable notamment de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au concours et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau.

Les organisateurs dégagent également toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du concours.

Les organisateurs ne sauraient davantage être tenus pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter à www.planete-sciences.org/robot/poolzor ou à www.eurobot.org/faq du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

Les organisateurs mettront tout en œuvre pour permettre à tout moment un accès au concours sur l'une des pages du concours (www.coupederobotique.fr et www.planete-sciences.org) sans pour autant être tenus à aucune obligation d'y parvenir. Les organisateurs pourront, à tout moment, notamment pour des raisons techniques ou des raisons de mises à jour ou de maintenance, interrompre l'accès aux pages du concours. Les organisateurs ne seront en aucun cas responsables de ces interruptions et de leurs conséquences.



COUPE DE FRANCE DE ROBOTIQUE 2023

CONDITIONS DE PARTICIPATION

En outre, la responsabilité des organisateurs ne pourra en aucun cas être retenue en cas de mauvais fonctionnement du réseau Internet, de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ainsi que toute avarie résultant des services postaux.

ARTICLE 13. INFORMATIQUES ET LIBERTES – DONNEES PERSONNELLES

Aux seules fins de la gestion du concours par les organisateurs, les données à caractère personnel recueillies sur chaque équipe et sur chaque participant sont collectées et traitées conformément aux dispositions de la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et Libertés »).

Sauf stipulation expresse dans les présentes conditions de participation, les données collectées sont exclusivement destinées aux organisateurs. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et aux sous-traitants auxquels les organisateurs feraient éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du concours.

En application de la Loi Informatique et Libertés et du Règlement Général sur la Protection des Données, chaque participant au concours dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification, de suppression et d'opposition portant sur les données personnelles le concernant. Tout participant peut exercer ce droit sur simple demande envoyée à poolzor@planete-sciences.org en précisant ses nom, prénom et adresse postale et en joignant la copie d'un justificatif d'identité. Pour les mineurs, la demande peut être envoyée par un tuteur légal.

Dans la mesure où les données collectées sur chaque participant dans le cadre du concours sont indispensables pour la prise en compte de sa participation, l'exercice par un participant de son droit de retrait avant la fin du concours peut entraîner l'annulation automatique de sa participation au concours.

Chaque participant au concours reconnaît avoir pris connaissance de l'intégralité des stipulations des conditions de participation et les avoir par conséquent acceptées en toute connaissance de cause.

ARTICLE 14. LITIGES – LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions de participation étaient déclarées nulles et/ou non applicables et/ou non écrites et/ou non valides, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Les stipulations déclarées nulles et/ou non applicables et/ou non écrites et/ou non valides seront alors remplacées par des stipulations qui se rapprocheront le plus quant à leur contenu des stipulations initiales.

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer au concours les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du concours ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci ce, sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister. Tout différend né à l'occasion du concours fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre les organisateurs et les participants. A cet égard, tout participant pourra soumettre aux organisateurs son éventuelle contestation à l'adresse mail suivante : coupe@planete-sciences.org. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes conformément aux dispositions du Code de Procédure Civile.



COUPE DE FRANCE DE ROBOTIQUE 2023 CONDITIONS DE PARTICIPATION

CONTACT

Planète Sciences – Coupe de France de Robotique 2018
16 place Jacques Brel - 91130 Ris-Orangis
Téléphone : 01 69 02 76 18 – Télécopie : 01 69 43 21 43
Adresse email: coupe@planete-sciences.org

Pour être informé des activités de Planète Sciences, demandez à être inscrit sur la liste

robotique_info@planete-sciences.org.

Pour suivre l'actualité de la Coupe de France de Robotique et accéder aux informations officielles, rendez-vous sur : <http://coupederobotique.fr>

Vous pouvez également nous suivre sur :

Facebook : <https://www.facebook.com/coupe.france.robotique/>

Twitter : <https://twitter.com/couperobotique>